

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention, peut-être même pensivement comme le dit le député, les propos qu'a tenus le président en public et en privé; je me suis également entretenu avec le secrétaire au Trésor, M. Regan, et, suite à ces échanges, je n'ai nullement l'intention de modifier la politique fiscale du gouvernement du Canada.

M. Stevens: Madame le Président, je m'adresse à nouveau au ministre des Finances qui vient d'indiquer sans ambages ses préférences.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Pourrait-il nous indiquer pourquoi il lui paraît normal que la hausse des dépenses publiques au Canada soit de l'ordre de 14 p. 100 alors que les États-Unis s'efforcent de la limiter à 6 p. 100. Voudrait-il au moins nous indiquer quelle source d'inspiration lui fait dire que 14 p. 100 est un chiffre normal alors que les Américains, après avoir convenu de leur erreur, se disposent maintenant à adopter un taux qui paraît un peu plus raisonnable ou encore, pour reprendre le mot du président, un taux sensé de 6 p. 100?

M. MacEachen: Madame le Président, le député voudra constater que le taux estimatif de la croissance des dépenses gouvernementales au Canada pour 1981-1982 est de 12.8 p. 100 et que l'on envisage de le ramener à 10 p. 100 en 1983-1984.

D'après moi, comme je l'ai si souvent répété à la Chambre, cette façon de procéder est raisonnable parce qu'elle est progressive. Je crois que si le gouvernement n'avait pas accepté d'accroître ses dépenses en 1981-1982, une bonne proportion de la population canadienne aurait été durement touchée. C'est pourquoi nous avons opté pour une méthode progressive, en réduisant le déficit et les besoins fiscaux.

D'après moi, toute autre solution entraînerait des perturbations que je ne saurais défendre ni devant mes collègues, ni devant la Chambre des communes, ni devant les Canadiens.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES ENTENTES AVEC LE QUÉBEC RELATIVEMENT À LA CONVERSION À L'ÉLECTRICITÉ

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans un document daté du 11 février et intitulé *Information, la Corporation des maîtres électriciens du Québec*, on parle du projet de subventions relatif à la conversion à l'électricité, et l'on fait une mise en garde. On dit qu'évidemment l'application pratique du projet fédéral devrait

Questions orales

être compatible avec les politiques énergétiques du gouvernement du Québec. Face à cette affirmation l'on dit également selon des sources dignes de foi que le projet ne verrait pas le jour avant 1982. Je voudrais demander au ministre si, effectivement, cette affirmation est bien fondée, ou dans la négative s'il peut dire quand prendra effet le projet et quelles sont les modalités d'entente prévues avec le gouvernement du Québec.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je tiens à réaffirmer à la Chambre et au public québécois que le programme est en vigueur depuis le 28 octobre dernier et que toutes les substitutions au gaz naturel seront admissibles à l'octroi de \$800 qui était prévu au budget. En ce qui concerne la substitution à l'électricité, j'ai eu des discussions très récemment avec mon collègue du Québec, et nous nous attendons d'en arriver à une entente dans les jours qui viennent, en vertu de laquelle la conversion à l'électricité au Québec serait aussi admissible à un octroi semblable de \$800 au moins, à condition que les gens qui font la substitution isolent leurs maisons et conservent en outre le système qu'ils avaient antérieurement, à l'huile par exemple, pour pouvoir éventuellement le transformer au gaz si le gaz devenait accessible. Mais moyennant ces deux conditions, le gouvernement du Québec m'a indiqué qu'il était consentant à accepter la conversion à l'électricité.

* * *

[Traduction]

LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

LES NOMINATIONS POUR COMBLER LES POSTES VACANTS

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Comme il le sait fort bien, la Commission mixte internationale a énormément aidé le Canada à entretenir de bonnes relations avec les États-Unis au sujet des problèmes de pollution des eaux à la frontière. De fait, c'est la CMI qui a donné du poids à l'opposition du Canada au projet de dérivation Garrison pendant les années 70. La question que je veux poser est la suivante: au cours des entretiens de ces derniers jours, le premier ministre a-t-il appris quand le président compte nommer les trois représentants américains à la Commission, et peut-il nous dire quand son propre gouvernement comblera les deux postes canadiens vacants au sein de la Commission? Je lui rappelle que la CMI ne peut pas se réunir tant que ces postes n'auront pas été comblés.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a tout à fait raison. La CMI ne peut pas reprendre ses travaux tant qu'elle ne compte pas au moins quatre membres, ce qui veut dire qu'il faut au moins un membre d'un côté et trois membres de l'autre. Il y a des postes vacants du côté des États-Unis et aussi du côté du Canada. Nous avons cependant discuté de cette question et nous avons tous deux déclaré que nous comptons combler ces postes prochainement.